



Rapport du Conseil communal au Conseil général

concernant

une demande de crédit d'engagement de 70'000 francs pour installer deux stations de vélos en libre-service

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

1 Introduction

Par le présent rapport, le Conseil communal sollicite votre Autorité concernant une demande de crédit d'engagement de 70'000 francs pour installer deux stations de vélos en libre-service (VLS).

2 Développement

Afin d'offrir une alternative écologique pratique et ludique à la voiture en milieu urbain et périurbain, un réseau de VLS s'est récemment mis en place dans le canton de Neuchâtel. Ce sont en tout 301 vélos en libre-service qui sont actuellement répartis entre les trois Villes (La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Neuchâtel) et le Littoral (Communauté urbaine du Littoral – COMUL), réseau allant de Bevaix à Saint-Blaise, en passant par Boudry, Areuse, Milvignes et Hauterive.

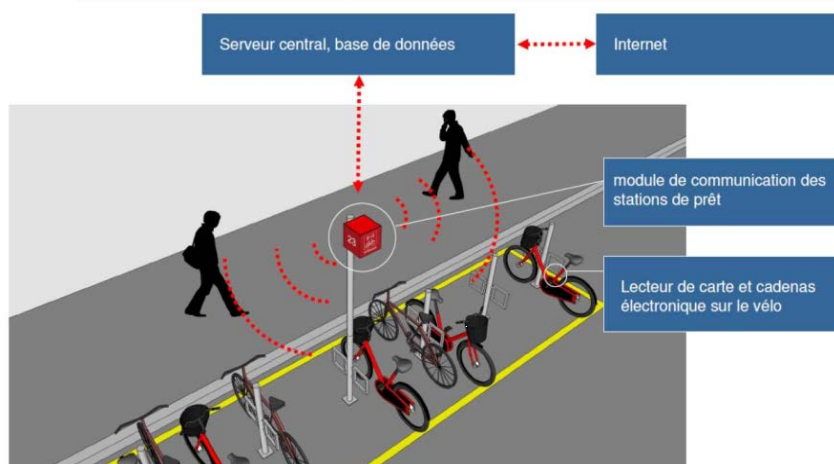
Ces vélos du système de VLS *Velospot* sont à disposition de la population neuchâteloise, mais également des pendulaires et des nombreux visiteurs de la région.

Velospot est un projet développé et mis en œuvre par la Ville de Bienne, aujourd'hui privatisé et représenté par Intermobility. *Velospot* est un système automatique de partage de vélos spécifiquement adapté au contexte suisse.

Ce système permet, grâce à une carte à puce de type RFID (identification par radiofréquence) chargée pour un laps de temps, de déverrouiller un ou plusieurs vélos. Chaque station *Velospot* est équipée d'une boîte, elle-même reliée à un serveur central permettant le verrouillage et le déverrouillage des vélos.

Les avantages du système *Velospot* sont multiples :

- ne requiert qu'une boîte (fonctionnant avec une batterie) et des poteaux ou non pour maintenir les vélos (les empêchant de tomber en chaine)
- peu d'emprise sur l'espace public
- flexibilité
- coûts modérés (l'investissement de départ est moitié moins élevé que pour des systèmes de VLS à bornes fixes)
- pas de limite du nombre de places par station



A Neuchâtel une station *Velospot* comporte au minimum 10 vélos, permettant d'en avoir toujours un à disposition. Les vélos sont créés spécifiquement pour ce système avec des matériaux résistants, diminuant au maximum les risques de vandalisme. Outre les paniers permettant de transporter une charge utile, les vélos sont équipés de cadenas électroniques fabriqués dans l'arc jurassien. Une fois le vélo déverrouillé dans une station, il peut être fermé n'importe où et personne d'autre ne peut le déverrouiller. Le prêt se termine lorsque le vélo est de nouveau cadenassé dans une station.

Le fonctionnement des VLS est simple. L'utilisateur doit posséder une carte à puce en qualité d'utilisateur. Les vélos sont disponibles 24h/24 et sont équipés d'un cadenas électronique verrouillable et déverrouillable à l'aide de la carte abonnement *Velospot*. Lorsque le cadenas est déverrouillé, la location débute, impliquant le démarrage du compteur des crédits de circulation et lorsque le cadenas du vélo se verrouille dans une station à la fin du trajet, le compteur s'arrête. Le compte de l'utilisateur est automatiquement débité du montant correspondant à la durée de son trajet. A noter cependant que l'abonnement SILVER permet aux usagers d'emprunter durant une année des vélos sur le réseau de Bienne, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle, aux conditions de prêt appliquées par les réseaux locaux.

Depuis octobre 2016, ce sont 200 vélos équipés de cadenas électroniques qui sont disponibles en libre-service au départ de 20 stations entre Bevaix et Saint-Blaise. Les utilisateurs ont le choix, entre se servir eux-mêmes dans l'une de ces stations ou venir à la station du Port de Neuchâtel où du personnel est présent pendant la belle saison avec 120 vélos supplémentaires.

Station du port

La présence de personnel dans cette station permet de proposer des prestations complémentaires, telles que la location de casques, vélos électriques, remorques, sièges et vélos pour enfants, ou la réservation de matériel pour les groupes. Cette station sert également de point de vente des abonnements et cartes journalières. Ces prestations sont disponibles de manière saisonnière (de début avril à fin septembre) et en journée (de 7h30 à 21h30), alors que l'ensemble des 20 stations *Velospot* permet d'emprunter des vélos 24h/24 et 365 jours/an. Il s'agit donc d'un système « hybride » qui a l'avantage de répondre autant aux besoins des pendulaires qu'à ceux des touristes de passage.



Stations VLS

Les stations sont systématiquement situées à proximité des arrêts de transports en commun et des parkings P+R ou encore de la route Suisse Mobile « Pied du Jura » (n°50). Cette stratégie permet non seulement de favoriser le transfert modal entre les différents moyens de transports, mais aussi de circuler en toute sécurité sur les pistes cyclables (révision et entretien régulier du parc de vélos).

3 Enjeux pour la commune de La Tène

Dans son développement constant, sous l'angle des habitants et des places de travail, la commune de La Tène a de forts enjeux à faire valoir en termes de mobilité. Une offre de transport modal a tout son sens, surtout dans la relation avec la mobilité douce et les transports en commun.

Dans le cadre de la Commission des transports de la COMUL (CRT1), les communes ont initié dès 2010 des démarches pour la mise en place des mesures du projet d'agglomération en lien avec les infrastructures pour la mobilité douce.

La commune de La Tène à l'instar de toutes les communes-membres de la COMUL s'est déclarée intéressée par le concept de stations de vélos en libre-service. Elle s'est donc engagée à déployer une ou plusieurs de ces stations sur son territoire, en fonction des moyens financiers à disposition.

La position stratégique de La Tène : porte d'entrée à l'Est du Littoral neuchâtelois et de l'urbanité de la capitale cantonale, joue un rôle assurément important dans la politique d'infrastructure de l'agglomération.

4 Historique d'un concept à succès, solidaire et durable

Neuchâtelroule

Issu de l'agenda 21 de la Ville de Neuchâtel, Neuchâtelroule est un programme de locations de vélos qui est né en 2005. Les objectifs de ce programme sont à la fois la promotion du vélo, un moyen de transport peu polluant, rapide et sain, et l'insertion socioprofessionnelle des personnes bénéficiant de l'aide sociale et de l'intégration des demandeurs d'asile qui composent l'équipe œuvrant à la bonne marche du service. Neuchâtelroule permet aussi de sensibiliser le public à la protection de l'environnement et d'améliorer la qualité de vie en réduisant le bruit et la pollution liés au trafic motorisé (<http://www.neuchatelroule.ch>).



Bref historique

Depuis sa création en 2005, Neuchâtelroule a connu une croissance et un succès spectaculaires.

De 4'000 prêts avec un parc de 22 vélos à ses débuts, le service est passé à plus de 51'000 locations en 2016 !



Après douze années d'existence, Neuchâtelroule fait partie intégrante de l'offre touristique de la région Neuchâtel Littoral. Ce service a gagné à la fois la confiance de la population et des touristes. Il a d'ailleurs obtenu en 2013 le label qualité du tourisme suisse (niveau I), label renouvelé en 2016.

En 2013, la modernisation des structures du service a permis de répondre à une demande toujours croissante.

Des solutions ont donc été réfléchies pour agrandir le parc de vélos et améliorer leur disponibilité.

Station de vélos en libre-service Velospot

C'est sur cette base qu'a été pensé le système hybride combinant des stations VLS à une station « humanisée » (station du Port).

De plus, la refonte du service permet de poursuivre sa vocation de promotion de la mobilité douce auprès des pendulaires : pour la plupart des utilisateurs de Neuchâtelroule habitant le canton (90%), ce système offre une réelle opportunité de remplacer des trajets effectués en voiture par des trajets à vélo.

De 6 stations en 2013, Neuchâtelroule en compte aujourd'hui 21, dont une qui voyage entre les festivals du Littoral neuchâtelois (WAJ, Festi'Neuch, NIFFF, L'Auvernier Jazz Festival, etc.). Le réseau de Neuchâtelroule s'étend sur 16 km et couvre aujourd'hui 7 communes de la COMUL (de Bevaix à Saint-Blaise).

Il s'agit d'une amélioration substantielle des prestations de Neuchâtelroule qui a déjà convaincu près de 1'500 utilisateurs d'acquiescer un abonnement annuel Neuchâtelroule ou SILVER (abonnement régional valable à La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Bienne et Neuchâtel) depuis mai 2013.



Evolution du nombre d'abonnés

Depuis la mise en place du VLS en 2013, Neuchâtelroule connaît un succès croissant : le nombre d'abonnés annuels a quadruplé. En 2016, 1'368 clients ont opté pour un abonnement annuel, alors qu'ils étaient un peu plus de 600 fin 2014 et tout juste 300 fin 2013.

Comme exemple de promotion du système, la commune de Saint-Blaise offre à ses habitants une réduction à l'achat d'un abonnement. Près de 80 habitants et collaborateurs de cette commune possèdent un abonnement annuel. D'autres actions de promotion du VLS sont menées par les communes partenaires de Neuchâtelroule, actions qui contribuent au développement très positif du VLS.

Evolution des locations

Depuis la mise en place du VLS en juin 2013, les clients peuvent accéder aux vélos 365 jours/année et 24h/24. Le développement des stations a permis d'augmenter significativement le nombre de locations qui stagnait entre 11'000 16'500 locations annuelles. En 2014, le nombre de locations annuelles a dépassé la barre des 29'000. En 2015, année du déploiement de la quasi-totalité des stations en place à ce jour, ce sont plus de 47'000 locations annuelles qui ont été enregistrées. Enfin, en 2016, le nombre record de 52'023 locations a été atteint.

Tarifs pour les utilisateurs

Les utilisateurs ponctuels qui souhaitent louer un vélo opteront pour un forfait de 4 ou 24 heures :

- **forfait 4h00 : 2 francs** + 20 francs de caution/vélo
- **forfait 24h00** (ou journalier) : **6 francs** + 20 francs de caution/vélo
- **supplément vélo électrique : + 6 francs/vélo**
- **supplément vélo cargo : + 6 francs/vélo**

Ces tarifs (état mai 2017) s'appliquent pour les vélos en libre-service (forfait 4 et 24 heures), ainsi que pour la flotte de vélos disponibles à la station du Port (forfait 4 heures et journalier) : les vélos adultes, les vélos enfants et les vélos munis de sièges pour enfants.

Les utilisateurs réguliers feront l'acquisition d'un abonnement annuel au coût de 60 francs.

L'abonnement annuel Neuchâtelroule offre de nombreux avantages :

- **valable 12 mois** sur le réseau du Littoral
- **10 heures gratuites** à chaque nouvelle location
- possibilité d'emprunter **jusqu'à 5 vélos à la fois** (dès 6 vélos, sur réservation)
- **réservation gratuite** (Station du Port)
- **vélos électriques** : + 6 francs/vélo
- **vélos cargos** : + 6 francs/vélo
- **7/7j et 24/24h, 200 vélos** disponibles au départ de 20 stations en libre-service
- **1/2 tarif sur les bateaux** de la société LNM, vélos gratuits à bord
- tarif réduit dans les **musées** suivants :
 - CDN - Centre Durrenmatt, Neuchâtel
 - Laténium - parc et musée archéologique, Hauterive
 - MAHN - Musée d'Art et d'Histoire Neuchâtel
 - MEN - Musée d'Ethnographie Neuchâtel
 - MHN - Muséum d'Histoire Naturelle

De plus, les possesseurs d'un abonnement annuel Onde Verte couvrant les zones 10 et 11 reçoivent une réduction de 20 francs à l'achat d'un abonnement annuel.

Les points de vente sont à ce jour les suivants :

- Musée du Laténium
- administrations communales de Boudry, Hauterive et Saint-Blaise
- Café du Tram à Boudry
- Camping Paradis Plage à Colombier
- Neuchâtel station du port
- Neuchâtel Office du tourisme
- TransN guichet voyageurs Place Pury

Les abonnements peuvent être commandés sur Internet www.velospot.ch¹

5 Travaux projetés

Fort de ce qui précède, le Conseil communal a lancé une réflexion pour la mise en place de stations vélos en libre-service avec le concept *Velospot*.

En collaboration avec la commission des travaux publics et des services industriels, la commission de circulation, des transports et de l'agglomération, la commission de l'environnement et du développement durable, les services techniques, de la voirie et de la sécurité publique, ainsi que du

¹ D'autres offres et promotions sont à disposition sur Internet www.neuchatelroule.ch.

service de la mobilité de la Ville de Neuchâtel, le Conseil communal a déterminé deux emplacements qui répondent à différents critères afin d'atteindre le meilleur niveau de qualité et de prestations.

Gare BLS, 10 vélos



Site de La Tène, 10 vélos près des services aux touristes et aux usagers du camping



Chacune de ces stations aura son utilité spécifique. A la gare BLS, à la descente du train, les pendulaires pourront facilement emprunter un vélo pour effectuer le « dernier kilomètre ». A l'inverse, la gare pourra être atteinte facilement avec un moyen de mobilité douce en libre-service, depuis toutes les localités du Littoral neuchâtelois.

La station du site de La Tène aura sans doute un attrait plus marqué de la part des touristes et des visiteurs du site. Le côté touristique pour la découverte de la commune et de la région sera prépondérant. De plus, il sera possible d'envisager des conditions spéciales, par le biais de la taxe de séjour, pour les résidents du camping.

Lors des discussions, il a été évoqué l'extension des stations VLS sur le territoire communal. Ainsi, d'autres emplacements potentiels ont été étudiés, tel que celui du parking Près-du-Ppont de la N5 de Thielle qui entre assez clairement dans un principe de lieu d'échange du transport modal, avec une place de stationnement qui pourrait être classée comme P+R, un arrêt de bus à proximité, un débarcadère à quelques mètres et une porte d'entrée avec l'Entre-deux-Lacs.

Toutefois, le Conseil communal a souhaité adopter un principe de prudence en s'engageant dans un premier temps pour deux stations VLS, avec une option d'extension dans un deuxième temps. Il s'agit d'acquérir les expériences utiles et de faire le bilan après un certain temps d'utilisation, avant d'étendre le réseau interne de stations VLS.

En plus des deux stations VLS financées par la commune, le Conseil communal s'est approché de Marin-Centre et Jumbo-Manor afin d'étendre l'offre de mobilité douce en libre-service aux clients de ces deux centres commerciaux. C'est avec intérêt que ces deux sociétés ont pris connaissance de la vision du Conseil communal. Pour l'heure ces deux projets sont encore en discussion. Il est fort probable que l'un ou l'autre de ces projets se mette en place, avec un financement privé : tant pour l'installation que pour l'exploitation.

6 Financement

Avant d'aborder en détail les coûts d'acquisition, il faut tenir compte que le système de VLS est placé en « gestion » par Neuchâtelroule et qu'il s'agit de prendre en compte des frais de fonctionnement et de gestion annuels qui doivent être inscrits au budget communal. Ces frais (développés ci-après) peuvent être couverts par du sponsoring local, voire global avec l'appui des entreprises présentes sur le territoire communal et/ou sur l'ensemble du territoire de la COMUL.

Principe d'acquisition des stations VLS et montant de l'investissement

La commune de La Tène achète le matériel au prix coûtant à Neuchâtelroule et est propriétaire des stations et des vélos. La commune est alors libre de vendre les espaces publicitaires aux entreprises de la commune pour financer le projet et l'exploitation. Voici les coûts d'acquisition :

Gare BLS		
1 station VLS (1 borne et 10 vélos)	CHF	30'000.00
Supports	CHF	1'000.00
Marquage	CHF	1'000.00
Divers travaux génie-civil	CHF	1'000.00
Total brut gare BLS (TTC)	CHF	33'000.00

Site de La Tène		
1 station VLS (1 borne et 10 vélos)	CHF	30'000.00
Supports	CHF	1'000.00
Marquage	CHF	1'000.00
Divers travaux génie-civil	CHF	5'000.00
Total brut site de La Tène (TTC)	CHF	37'000.00

Le matériel Neuchâtelroule comprend les éléments suivants :

- les vélos complets (cadenas électronique, panier, puces de géolocalisation)
- la station (antenne de communication, batterie, etc.) et son support (poteau et support d'encrage)
- la communication (un panneau d'information).

La mise en place d'abris-vélos, ainsi que l'extension du réseau *Velospot* font l'objet de cofinancements de la part de la Confédération pour autant qu'elles aient été inscrites préalablement comme mesures du projet d'agglomération (PA). La commune de La Tène a inscrit justement des projets de stations VLS dans le PA 1^{ère} génération.

Ainsi et de manière générale, les présents projets peuvent faire l'objet d'un financement à hauteur de 35%. Les montants concernés sont liés aux infrastructures fixes. De ce fait, le cofinancement de la Confédération pour le système *Velospot* est modéré.

La demande de cofinancement devra être effectuée par la commune et les subventions obtenues viendront en déduction du crédit en question.

Investissement		
Gare BLS	CHF	33'000.00
Site de La Tène	CHF	37'000.00
Subvention PA1 via Confédération	CHF	(estimation) -5'000.00
Total net (TTC)	CHF	65'000.00

Le montant précis de ce cofinancement sera déterminé sur la base des éléments pris en compte et effectivement installés.

Compte tenu du taux d'amortissement prévu pour ce type de travaux fixé à 10% et d'un taux moyen d'emprunt, actuellement calculé à 2.30%, cet investissement représente un coût annuel imputé au compte de fonctionnement d'environ 8'610.00 francs.

Principe d'exploitation et charges annuelles (forfait d'exploitation)

Le forfait d'exploitation comprend les frais de licences du matériel ainsi que le travail de maintenance et d'équilibrage du matériel (1x par jour, 6 jours/semaine). Il est cependant possible qu'une panne du véhicule/maladie du collaborateur entraîne une suppression de l'une ou l'autre tournée quotidienne. L'exploitation et la maintenance des stations VLS sont confiées à Neuchâtelroule.

Fonctionnement : Neuchâtelroule est une action à but non lucratif. Son budget annuel de fonctionnement s'élève à 300'000 francs. En 2013, afin de financer les premières infrastructures de vélos en libre-service, la Ville de Neuchâtel a également investi 200'000 francs.

Le financement de cette action est assuré par des subventions publiques, le sponsoring, ainsi que les recettes de l'exploitation du service (abonnements, forfaits, etc.). Neuchâtelroule entretient aussi de nombreux partenariats qui lui permettent de bénéficier de contre-prestations diverses.

Sponsoring : il consiste à louer les espaces publicitaires situés sur les roues arrières d'un ou plusieurs vélos. Les vélos étant disponibles 24h/24 et parcourant chaque année plusieurs fois le tour de la terre, les sponsors bénéficient ainsi d'une présence visuelle remarquable et mobile ! Ils ont la possibilité de faire figurer les éléments de leur choix sur ces espaces publicitaires et voient également leur logo figurer sur les supports de communication servant à promouvoir le service de location de vélos.

Responsabilités : Neuchâtelroule est responsable de l'entretien du matériel et de l'exploitation. Le client est responsable du matériel (vol ou vandalisme) durant la location. Neuchâtelroule a assuré la flotte de vélos contre le vol. En ce sens, la commune ne porte que peu de responsabilité : en cas de vandalisme important, Neuchâtelroule contacte la commune partenaire.

Vandalisme : des mesures avec les communes concernées sont prises pour prévenir le vandalisme.

Voici les principaux moyens sur la prévention :

- communication sur le projet (valeurs sociales, environnementales, l'identité régionale et le côté pratique), offres attrayantes (rabais sur l'abonnement annuel)
- éclairage/mise en valeur des stations
- contrôle/mise sous surveillance des stations
- poursuite des malfrats

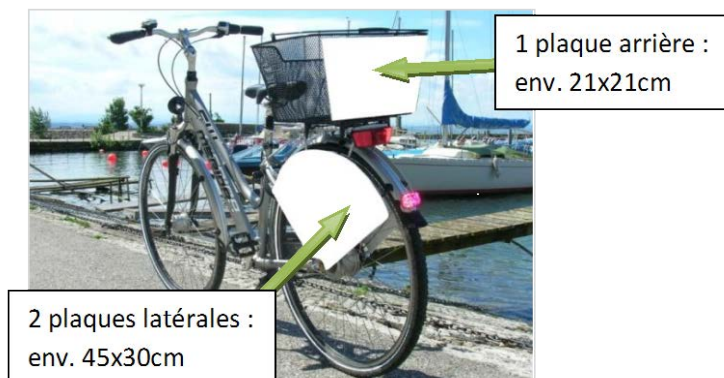
Il est cependant possible qu'un emplacement soit systématiquement « agressé », Neuchâtelroule cherche alors une solution avec la commune ou déplace la station.

Charges annuelles d'exploitation		
Frais de fonctionnement pour 10 vélos/an	CHF	5'400.00 (x2)
Total des charges d'exploitation (TTC)	CHF	10'800.00 TTC

Ce montant de 10'800 francs devra être couvert par le sponsoring local propre à La Tène. Des contacts ont d'ores et déjà été pris. Certains commerçants se sont par ailleurs déjà montrés intéressés par les vélos en libre-service et y voient un potentiel-clients intéressant, une opportunité

d'améliorer leur visibilité. De même, avec les entreprises et les sociétés qui ont également la possibilité d'entamer les premières démarches en vue d'une politique de mobilité d'entreprise.

La publicité choisie par le sponsor est visible sur deux plaques latérales placées sur la roue arrière du vélo. Son logo est également visible sur 50% des paniers de la flotte de vélos adultes (env. 150), en présence des autres sponsors de l'action.



La mise en service des stations VLS étant prévue pour le printemps 2018, le budget de fonctionnement devra être complété par deux lignes supplémentaires, soit une ligne de dépenses couvrant les frais de fonctionnement de Neuchâtelroule pour les 20 vélos et une ligne de recettes des sponsors, ceci dès l'exercice 2018.

7 Conclusion

Les objets soumis dans le présent rapport, à savoir la mise en place de deux stations de vélos en libre-service et leurs équipements, visent à promouvoir un moyen de transport alternatif à la voiture : le vélo. Cet objectif présente des enjeux tant communaux que supra-communaux, ceci en proposant un élément de réponse quant aux problèmes de trafic que rencontrent les agglomérations urbaines et La Tène en particulier.

Que ce soit à l'échelle locale ou dans un périmètre plus large tel que celui de la COMUL, ces vélos en libre-service permettent des utilisations différenciées pour un large public-cible. Tantôt utilitaire pour le travail, les achats ou les activités extra-professionnelles. Tantôt de loisirs pour le délasserment, les balades, le tourisme.

L'extension du réseau de vélos en libre-service *Velospot* le long du Littoral doit pouvoir favoriser les usages cités précédemment et ainsi favoriser les liaisons intercommunales en disposant de stations bien réparties sur le territoire de la COMUL.

Le contexte dans lequel s'inscrivent ces différentes mesures à destination des cyclistes est également important. Le Canton, dans son projet d'agglomération RUN, a présenté plusieurs mesures allant dans ce sens et pouvant ainsi faire l'objet d'un cofinancement de la part de la Confédération dans le cadre de sa politique des agglomérations.

Concernant la commune de La Tène, celle-ci s'est engagée à travers des processus variés, à respecter différents objectifs qu'elle s'est fixée. Les objets de la présente demande de crédit contribuent à les atteindre.

En matière d'urbanisme, la tendance visant à densifier les pôles bien reliés par les transports collectifs et les normes contraignantes en matière de places de parc à disposition, ainsi que la nécessité de prévoir des espaces pour les deux-roues lors de nouveaux projets, poussent également à utiliser des moyens de transport différents.

Pour les arguments évoqués ci-dessus, nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'accepter le projet d'arrêté ci-après.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 16 mai 2017

LE CONSEIL COMMUNAL

Annexe : projet d'arrêté du Conseil général concernant un crédit d'engagement de 70'000 francs pour installer deux stations de vélos en libre-service

15
juin
2017

Arrêté du Conseil général
concernant
un crédit d'engagement de 70'000 francs pour installer deux stations de vélos en libre-service

Le Conseil général de la Commune de La Tène,

Vu la loi sur les communes (LCO), du 21 décembre 1964,

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

Vu le règlement général de commune (RGC), du 19 février 2009,

Entendu le rapport de la commission financière,

Entendu le rapport de la commission des travaux publics et des services industriels,

Entendu le rapport de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération,

Entendu le rapport de la commission de l'environnement et du développement durable,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e

Crédit :

a) montant

Article premier

Un crédit d'engagement de 70'000 francs est accordé au Conseil communal pour installer deux stations de vélos en libre-service.

b) amortissement

Art. 2

La dépense sera comptabilisée dans les investissements et amortie au taux de 10% l'an.

c) financement

Art. 3

Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Lignes budgétaires

Art. 4

La dépense (frais de fonctionnement des stations vélos en libre-service) et la recette (sponsors) seront inscrites au compte de fonctionnement correspondant sous la rubrique n°63300, Autres systèmes des transport.

Exécution

Art. 5

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président, Le secrétaire,

B. Bajrami